



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Occitanie

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

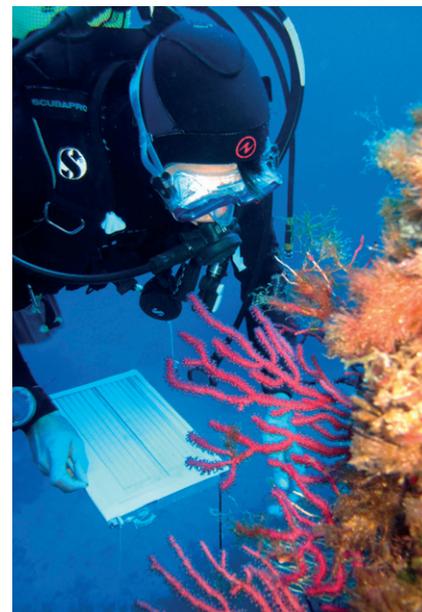
Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Occitanie

Nos implantations

La direction régionale Occitanie de l'OFB regroupe 271 agents répartis sur tout le territoire :

- un siège à Toulouse en Haute-Garonne (31) et une antenne à Grabels dans l'Hérault (34),
- 13 services départementaux implantés sur 18 sites, au plus près des enjeux territoriaux,
- le Parc naturel marin du golfe du Lion protège 4 010 km² de surface maritime. Son siège est à Argelès-sur-Mer dans les Pyrénées-Orientales (66),
- 2 réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS) : celle du Caroux Espinouse, située près de Castanet-le-Haut dans l'Hérault (34) et co-gérée avec l'Office national des forêts, ainsi que celle d'Orlu en Ariège (09),
- 2 réserves naturelles nationales (RNN) dont l'OFB assure la co-gestion : la RNN L'Estagnol à Villeneuve-lès-Maguelonne (34) co-gérée avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, et la RNN de Jujols, dans les Pyrénées-Orientales (66), co-gérée avec la Fédération des réserves naturelles catalanes.

À Montpellier, l'OFB comprend un site de la délégation de façade Méditerranée, qui dépend de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur / Corse. Son champ d'intervention couvre toute la façade maritime, de la frontière espagnole à la frontière italienne.

L'Occitanie accueille également des pôles ou des entités d'envergure nationale de l'OFB :

- un site national et un centre de formation à Montpellier (Pérois),
- 3 pôles d'études et de recherche :
 - sur les espèces à enjeux et les galliformes des montagnes à Villeneuve-de-Rivière (31),
 - sur la continuité piscicole et les débits à Toulouse (31),
 - sur les espèces chassées et protégées des écosystèmes de plaine et de montagne à Juvignac (34).

L'OFB en Occitanie, c'est aussi

L'Agence régionale de la biodiversité (ARB)

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont créé en 2018 l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie, en partenariat avec les Agences de l'eau Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse et les services de l'État. L'OFB assure la vice-présidence de cette agence, participe à son financement et collabore avec l'équipe de l'ARB.

Les missions principales de l'ARB :

- la valorisation de la connaissance, avec l'Observatoire régional de la biodiversité,
- la mobilisation des acteurs et des citoyens,
- la mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux porteurs de projets.

Le Parc national des Pyrénées et le Parc national des Cévennes (établissements rattachés).

Le Conservatoire botanique national (CBN) des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et le CBN méditerranéen de Porquerolles (établissements coordonnés).

Les enjeux de la biodiversité

Des paysages variés

Deuxième plus grande région de France, l'Occitanie constitue un réservoir de biodiversité exceptionnel, au carrefour de quatre grandes entités naturelles.

Il y a d'abord la mer Méditerranée avec ses herbiers de posidonie et son littoral composé de lagunes. Puis des plaines et des collines à l'ouest, avec leurs coteaux boisés, sans oublier, les montagnes et les vallées des Pyrénées, berceaux des fleuves Adour et Garonne. Et enfin, les monts et plateaux du Massif central et ses différents causses.

Une biodiversité riche et d'intérêt patrimonial...

La région abrite plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore, et représente un véritable « hotspot » de biodiversité avec 45% du territoire en Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) terrestres et 18% en sites Natura 2000 terrestres et marins. De nombreuses espèces patrimoniales y sont présentes : le gypaète barbu, l'ours des Pyrénées, le rorqual commun, le corail rouge, le mérrou brun, l'anguille etc. Certaines espèces ne vivent qu'en Occitanie, comme le desman des Pyrénées, le chabot du Lez, ou encore l'ophrys de l'Aveyron.

La préservation des habitats et des espèces est vitale. C'est pourquoi de nombreux espaces protégés tels que les parcs nationaux et régionaux, le Parc naturel marin du golfe du Lion, les réserves naturelles nationales et régionales et bien d'autres encore, ont été mis en place.



... dans une région dynamique

Avec une croissance démographique deux fois supérieure à celle du reste de la métropole couplée à une croissance économique soutenue, l'Occitanie connaît de multiples pressions sur ses milieux naturels et les espèces qui y vivent :

- l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation et aux aménagements du territoire, qui entraîne une réduction importante des habitats naturels et leur fragmentation, en particulier sur le littoral méditerranéen et autour des principales agglomérations ;
- l'intensification des pratiques agricoles, l'agroécologie est un enjeu important ;
- le grand nombre d'activités de tourisme et de loisirs, qui induit une forte fréquentation des milieux naturels, notamment sur le littoral ;
- la surexploitation qui menace certaines espèces marines ;
- les aménagements hydroélectriques qui engendrent des impacts non négligeables sur les cours d'eau de la région en terme de continuité écologique.

Enfin, la présence de deux grandes métropoles, Toulouse et Montpellier, la frontière avec l'Espagne et l'Andorre, ainsi que le commerce maritime en Méditerranée favorisent le trafic d'espèces et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Chiffres clés en région Occitanie

- 2 massifs montagneux (15 000 km² du massif pyrénéen et 26 000 km² du Massif central).
- 5,8 millions d'habitants.
- Plus de 74 000 km de cours d'eau.
- 215 km de littoral.
- 3 canyons sous-marins : Lacaze-Duthiers, Pruvot et Bourcart.
- Habitats diversifiés de -1 200 m (canyon sous-marin Lacaze Duthiers) à 3 298 m d'altitude (pic du Vignemale).
- 50 000 zones humides.
- 40 000 ha d'étangs et de lagunes.

Direction régionale Occitanie

Siège

97, rue Saint-Roch - 31400 Toulouse
Tél : 05 62 73 76 80
dr.occitanie@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/occitanie

Antenne régionale

55, chemin du Mas de Matour - 34790 Grabels
Tél : 04 67 10 76 76

Service départemental de l'Ariège

RNCFS d'Orlu
sd09@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Aude

sd11@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Aveyron

sd12@ofb.gouv.fr

Service départemental du Gard

sd30@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Haute-Garonne

sd31@ofb.gouv.fr

Service départemental du Gers

sd32@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Hérault

RNCFS du Caroux-Espinouse
RNN de l'Estagnol
sd34@ofb.gouv.fr

Service départemental du Lot

sd46@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Lozère

sd48@ofb.gouv.fr

Service départemental des Hautes-Pyrénées

sd65@ofb.gouv.fr

Service départemental des Pyrénées-Orientales

RNN de Jujols
sd66@ofb.gouv.fr

Service départemental du Tarn

sd81@ofb.gouv.fr

Service départemental du Tarn-et-Garonne

sd82@ofb.gouv.fr



Golfe du Lion

Parc naturel marin du golfe du Lion

2, impasse Charlemagne - 66700 Argelès-sur-Mer
Tél : 04 68 68 40 20

www.parc-marin-golfe-lion.fr

[f @parc.naturel.marin.golfedulion](https://www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion)

Site national de Montpellier Centre de formation

Immeuble le Tabella - ZAC de l'aéroport
125, impasse Adam Smith - 34470 Pérols

Délégation de façade maritime Méditerranée

2, rue Henry Barbusse - Immeuble CMCI - 13001 Marseille
Tél : 04 96 17 51 05



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social

12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@linkedInOFB



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite